

Oléoduc Énergie Est Ltée

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise**Titre de l'engagement :**

Précisions du promoteur et rappel des cotes des documents relatifs à la prise en compte du poisson et de l'habitat du poisson incluant les espèces d'intérêt pour la pêche commerciale, récréative et autochtone (CRA)

Date de dépôt : 17 mars 2016

Engagement : Question du 15 mars du président de la commission

Précisions du promoteur et cotes des documents relatifs à la prise en compte du poisson et de l'habitat du poisson incluant les espèces d'intérêt pour la pêche commerciale, récréative et autochtone (CRA).

Précisions sur les limites spatiales considérées :

Les limites spatiales considérées lors de l'évaluation des effets résiduels et cumulatifs du Projet sur le poisson et l'habitat du poisson ont été établies afin de prendre en compte les zones d'influence directes et indirectes du Projet lors de la construction et l'exploitation. Quatre zones différentes sont considérées :

- la **zone d'implantation du Projet (ZIP)** qui correspond à :
 - l'emprise permanente et l'aire de travail temporaire adjacente nécessaire aux activités de construction du nouveau pipeline (totalisant environ 60 m de largeur);
 - la superficie utilisée pour la construction des dix stations de pompage (chacune totalisant environ 9,9 ha);
 - la superficie utilisée pour la construction des stations de comptage aux points de livraison de Montréal et de Lévis (mesurant respectivement 1,4 ha et 1,2 ha);
 - la superficie utilisée pour les chemins d'accès permanents (20 m de largeur).
- la **zone d'étude locale (ZEL)** :
 - s'étend généralement sur 100 m en amont et 300 m en aval des points de franchissement ;
 - s'étend exceptionnellement sur 500 m en amont et 1 km en aval des points de franchissement de grands cours d'eau dont le débit et le niveau d'eau sont substantiels.
- la **zone d'étude régionale (ZÉR)** qui s'étend sur approximativement 15 km de part et d'autre du tracé sauf lorsqu'elle est limitée par le fleuve Saint-Laurent. Bien que les effets directs et indirects du Projet lors de la construction et l'exploitation du Projet seront ressentis localement à l'échelle de la ZEL, la ZER a été utilisée pour colliger les informations relatives aux conditions de base à l'échelle régionale.
- la **zone d'inventaire (ZI)** qui correspond :
 - pour le nouveau pipeline, à des stations d'inventaire localisées aux points de franchissement des cours d'eau. Un relevé ichtyologique et une caractérisation des habitats aquatiques ont été effectués à chacune des stations d'inventaire dans les sections centre, amont et aval du point de franchissement, lorsque qu'applicable. La section centre englobait une longueur de 40 m centrée sur le point de franchissement. Les sections amont et aval, selon la largeur et le débit des cours d'eau, correspondaient à des zones d'environ 80 à 480 m et 280 à 980 m de longueur, respectivement. Ainsi, la zone d'inventaire globale était typiquement de 100 m amont et 300 m aval pour un cours d'eau intermittent, et de 500 m amont et 1000 m aval pour les rivières les plus importantes. Dans le

cas d'un lit de cours d'eau à sec ou d'un niveau d'eau relativement bas, aucune pêche n'a été réalisée.

- pour les stations de pompage et la station de comptage au point de livraison de Lévis, à la ZIP et une zone tampon de 30 m en périphérie.

Pour l'évaluation des risques et l'analyse des scénarios de déversement en cas d'accident et de défaillance, il importe de préciser que les limites spatiales correspondent à l'ensemble de la zone pouvant être affectées en cas de déversement celle-ci ne se limitant pas à la ZER.

Précisions sur la collecte de données existantes relatives aux poissons et l'habitat du poisson :

Les principales sources de données recueillies et utilisées afin d'étudier le poisson et son habitat à l'échelle de la ZER incluent :

- les données géomatiques provenant :
 - du Réseau hydro national du site GéoBase du gouvernement du Canada;
 - de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ);
 - des couches écoforestières;
 - de la cartographie des cours d'eau verbalisés des MRC;
- les orthophotos en haute résolution acquises dans le cadre du Projet;
- les résultats des pêches expérimentales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP 2013-2015) pour chaque des 9 régions administratives;
- les occurrences et mentions relatives aux espèces de poissons d'intérêt pour la conservation du CDPNQ (2015);
- la littérature sur les poissons du Québec (Scott et Crossman, 1979; Bernatchez et Giroux, 2012; Desroches et Picard, 2013);
- le Plan de gestion de la Pêche 2013-2014 citant les zones spécifiques de pêche commerciale, ainsi que les espèces de poissons visées (MDDEFP, 2013);
- le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire de la Mauricie (faisant état du débarquement total par espèce de poissons pour le fleuve Saint-Laurent entre le pont Laviolette (à Trois-Rivières) et l'Île d'Orléans (CRÉ de la Mauricie, 2011);
- le registre des aires protégées tenues par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC, 2015).

Précisions quant à l'effort d'inventaire spécifique aux poissons et l'habitat du poisson :

Un important programme d'inventaire a été déployé en 2013, 2014 et 2015 afin de caractériser les cours d'eau qui se verront traversés lors de la construction du pipeline. Au total, quelque 784 cours d'eau inclus dans la ZIP actuelle ont été inventoriés dont 237 cours d'eau en 2013, 355 cours d'eau en 2014 et 192 cours d'eau en 2015.

Le Rapport de données techniques révisé : Poisson et habitat du poisson – Segment Québec, Décembre 2015 rapporte la méthodologie ainsi que les résultats détaillés du programme d'inventaire. Ce rapport présente également des fiches individuelles de caractérisation pour chacun des cours d'eau.

Précisions quant à l'évaluation de la sensibilité des cours d'eau :

Pour chacun des cours d'eau de la ZIP, la sensibilité des habitats du poisson a été déterminée sur la base des données existantes et des données d'inventaire en s'inspirant largement du Cadre de gestion des risques du MPO (MPO, 2006).

Cette méthode permet de classer les habitats aux points de franchissement en fonction de leur degré de sensibilité (sensibilité élevée, modérée, ou faible).

Liste des cotes des documents relatifs à la prise en compte du poisson et de l'habitat du poisson incluant les espèces d'intérêt pour la pêche commerciale, récréative et autochtone (CRA) par ordre chronologique de dépôt :

Cote	Titre du document	Date
PR3.2.7	Évaluation environnementale et socio-économique (EES) Volume 2 Partie D : Évaluation des effets biophysiques Section 6 : Poisson et habitat du poisson	septembre 2014
PR4.4.8	Mise à jour 1 de l'EES du milieu terrestre, Volume 9 Section 3.4 Évaluation des poissons et l'habitat du poisson	décembre 2014
PR8.5.3.6	Addenda au Volume 2 de l'EES Section 6 : addenda à l'évaluation du poisson et de l'habitat du poisson	décembre 2015
PR8.5.6.1.1 à PR8.5.6.1.60	Rapport de données techniques révisé : Poisson et habitat du poisson – Segment Québec	décembre 2015
NOTES : Il importe de préciser que les ressources aquatiques sont représentées sur la cartographie environnementale du tracé du pipeline (PR8.5.1.23 à PR8.5.1.40) et sur les figures des considérations environnementales relatives aux stations de pompage et de comptage (PR8.5.1.5 à PR8.5.1.7).		